

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.



RPQS 2019

Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2019 est donné cidessous:

Description du service

Estimation du nombre d'habitants desservis [D 101.0]

Nombre d'abonnés desservis

Prix TTC du service pour 120 m3 [D102.0]

2018	2019
6 031	6 031
4 122	4180
2,06 €/ m³	1,99 €/ m ³

La qualité de l'eau

Taux de conformité bactériologique (%) [P101.1]

Taux de conformité physico-chimique (%) [P102.1]

2018	2019
100%	100%
92,1%	100%

La ressource, la distribution et la consommation

	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (%) [P103.2B]	85	120
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/jour) [P106.3]	1,75	1,8
Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/km/jour) [P105.3]	1,99	2,2
Rendement brut du réseau de distribution (%) [P104.3]	72,7 %	72,29
Taux moyen de renouvellement des réseaux [P107.2]	-	-
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	80%	80%

Relations avec les usagers

	2018	2019	
Délais maximal d'ouverture de branchement [D151.0]	2 jours	2	©
Taux de respect du délai maximal pour l'ouverture des branchements [P152.1]	92,7%	90,5%	©
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	0,85%	1,3%	©
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P109.0]	0,0002 €/m3facturés	-	©
Taux de réclamations pour 1000 abonnés [P155.1]	16,7	8,9	<u> </u>

_	4.5		
(ie	STIC	n tına	ncière.
77	7.3.4	77.11554	''''

	2018	2019	
Durée d'extinction de la dette [P153.2]	1	1,1	©

SOMMAIRE

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	4
1.1. Organisation administrative du service	4
1.2. Estimation de la population desservie	4
1.3. Conditions d'exploitation du service	4
1.4. Prestations assurées dans le cadre du service	4
1.5. Conventions d'achat ou de vente d'eau	5
1.6. Ressources en eau	5
1.7. Nombre d'abonnements	6
1.8. Volumes mis en distribution et volumes vendus	6
1.9. Linéaire du réseau de distribution	7
2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	8
2.1. Fixation des tarifs en vigueur	8
2.2. Prix du service de l'eau potable	8
2.3. Prix de l'eau [tarif hors redevance de pollution domestique]	9
2.4. Évolution des composantes du tarif depuis 2002	10
2.5. Recettes d'exploitation	11
2.6. Taux d'impayés	11
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	11
3.1. Qualité de l'eau	11
3.2. Protection des ressources en eau	12
3.3. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	12
3.4. Performance du réseau	14
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	17
4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice 2018	17
4.2. Etat de la dette	19
5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'E	AU
	20

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1.1. Organisation administrative du service

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DE BARJAC regroupe les communes de BARJAC, BESSAS, ISSIRAC, LA BASTIDE DE VIRAC, LE GARN, MONTCLUS, ORGNAC, SAINT-BRES, SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS, SAINT-SAUVEUR DE CRUZIERES, SALAVAS et VAGNAS.

1.2. Estimation de la population desservie

La population permanente desservie est d'environ 6 031 habitants (population légale 2016).

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société S D.E.I en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de **12 ans**. Il prend fin le 31 décembre 2021. Les principaux avenants au contrat sont : suivant :

Avenant n°	Date	Objet		
		Prise en compte des dispositions de la Loi Warsmann concernant le traitement des surconsommations pour fuite;		
		Prise en compte des dispositions de la Loi Construire sans Détruire relative à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains;		
Intégration au périmètre affermé du réservoir de Vagnas, du surpresseur de Sabo 1 01/01/2015 l'unité de traitement aux Ultra-Violets de Pouzaras;				
		Prise en charge par le Syndicat de l'achat d'eau au SEBA à hauteur de 200 000 m³ annuels;		
		Compléments au Bordereau de Prix et au Compte d'Exploitation Prévisionnel;		
		Modification du tarif et de la formule d'indexation annuelle,		
2	01/01/2020	Evolution du patrimoine affermé, intégration des postes de rechloration		
		Adaptation du plan de renouvellement des équipements pour les 3 dernières années du contrat		
		Evolution de la rémunération au 01/01/2020		

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées à la société S D.E.I sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs			
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client			
Mise en service	des branchements			
Entretien	de l'ensemble des ouvrages			
Renouvellement	des accessoires hydrauliques (vanne, ventouse, etc.), des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électriques et électromécaniques, des installations de télésurveillance, des ouvrages de traitement			
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics			

La collectivité prend en charge le renouvellement de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des poteaux incendie et du génie civil.

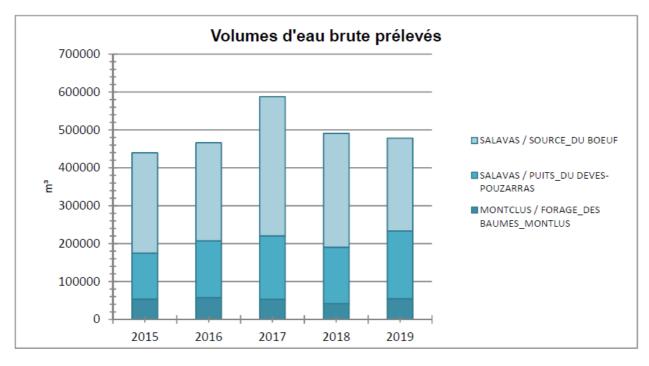
1.5. Conventions d'achat ou de vente d'eau

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import Permanent	SYNDICAT DE LA BASSE ARDECHE	Débit souscrit 24 l/s		

1.6. Ressources en eau

Volumes prélevés

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]	Variation N/N-1
Forages du Boeuf SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	95	367 673	300 597	245 145	-18,4%
Forage des Baumes MONTCLUS Prélèvement en nappe souterraine	50	53 054	41 466	54 627	-31,7%
Puits du Deves - Pouzaras SALAVAS Prélèvement en nappe souterraine	55	167 164	148 868	178 756	-20,1%
Total des prélèvements [m³]		587 891	490 931	478 528	-2,5%

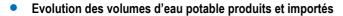


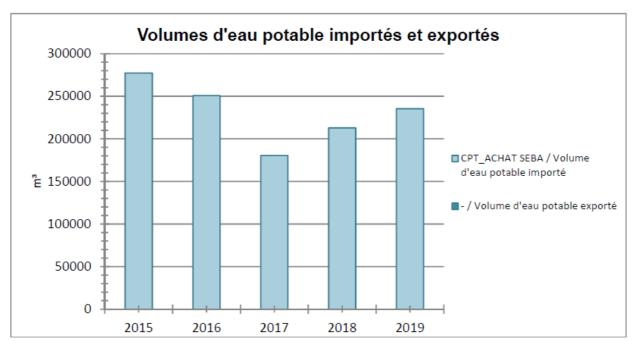
Importations d'eau

Imports depuis	Importés en 2017 [m³]	Importés en 2018 [m³]	Importés en 2019 [m³]	Variation N/N-1
Syndicat de la Basse Ardèche	180 523	212 980	235 321	10,5%

Total des volumes d'eau potable mis en distribution

Total des ressources [m³]	2017	2018	2019	Variation N/N-1
Ressources propres	587 891	490 931	479 690	-16,49%
Importations	180 523	212 980	235 321	17,98%
Total général	768 414	703 911	715 011	-8,39%





Comme en 2018, le syndicat n'a pas exporté d'eau au cours de l'exercice 2019.

1.7. Nombre d'abonnements

Abonnements	2017	2018	2019	Variation N/N-1
Nombre d'abonnements domestiques	3 852	3 876	3 918	1,1%
Nombre d'abonnements collectivités	118	120	123	2,5%
Nombre d'abonnements professionnels	117	126	139	10,3%
Nombre total d'abonnements	4 087	4 122	4 180	1,4%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

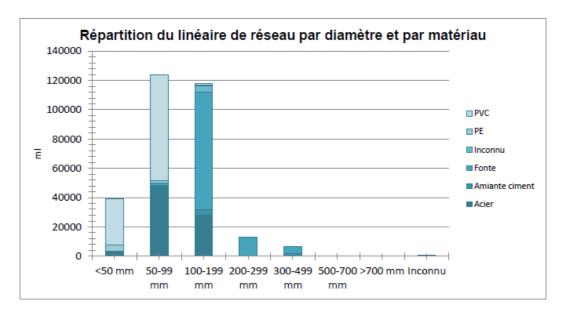
1.8. Volumes mis en distribution et volumes vendus

Volumes [m³]	2017	2018	2019	Variation
Volume produit	587 891	490 931	479 690	-2,3%
Volume importé	180 523	212 980	235 321	10,5%
Volume mis en distribution	768 414	703 911	715 011	1,6%
Volume vendu aux abonnés domestiques	391 464	406 877	369 984	-9,1%
Volume vendu aux collectivités	24 676	21 085	21 123	0,2%
Volume vendu aux professionnels	70 944	55 759	71 049	27,4%
Volume total vendu aux abonnés	487 084	483 721	462 156	-4,5%

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 95 m³ par an.

1.9. Linéaire du réseau de distribution

	2017	2018	2019	Variation N/N-1
Linéaire du réseau				
hors branchements en	300,8	300,9	300,9	0,00%
km				



2. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
24/03/2010	Fixation du tarif 2010 :- part fixe 41 € - part variable : de 0 à 120 m3 0,47 €/m3 de 121 à 1000 m3 : 0,75 €/m3 à partir de 1001 m3 : 0,85 €/m3

Les tarifs concernant la part de la société S D.E.I sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

2.2. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance de pollution domestique par commune

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2017	1er jan 2018	1er jan 2019	1er jan 2020
Redevance de pollution domestique	0,29	0,29	0,27	0,27

2.3. Prix de l'eau [tarif hors redevance de pollution domestique]

Evolution du tarif de l'eau pour 2020

		Désignation	1er jan 2019	1er jan 2020	Variation N/N- 1
itant	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	38,58	39,56	2,54%
oldxa	Part proportionnelle	N° 1 (0 à 120 m³)	0,519	0,592	14,07%
Part de l'exploitant	. [€ HT/m³]	N° 2 (121 à 1 000 m³)	0,519	0,592	14,07%
Par	(tranches en m³/an)	N° 3 (> 1 000 m³)	0,519	0,592	14,07%
tivité	Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31	31	0%
collec	Part	N° 1 (0 à 120 m³)	0,47	0,48	2,13%
Part de la collectivité	proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en	N° 2 (121 à 1 000 m³)	0,75	0.75	-
Part	m³/an)	N° 3 (> 1 000 m³)	0,85	0.85	-
Redevand	es et taxes	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) [€/m³]	0,047	0,098	52,0%
		TVA	10,65 (5,50%)	11,60	8,1%

^{*}Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

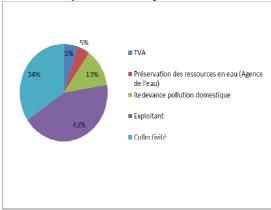
	AEP 2019			AEP 2020	AEP 2020		
	Qté	PU €HT	Pt	Qté	PU€HT	Pt	
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU							
Délégataire							
Abonnement	1	38,580	38,58	1	39,560	39,56	
Part variable T1 (0-120)	120	0,519	62,28	120	0,592	71,04	
SIE BARJAC							
Part fixe	1	31	31	1	31	31	
Part variable	120	0,47	56,4	120	0,48	57,6	
Préservation des ressources en eau (AERM)	120	0,047	5,64	120	0,098	11,76	
ORGANISMES PUBLICS ET TVA							
lutte contre la pollution	120	0,27	32,4	120	0,27	32,4	
TVA 5,5%			12,447	•		13,385	
Total €TTC			238,747	•		256,745	
€TTC/m3			1,990			2,140	

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ y compris redevance pollution pour 2019 vs 2018

	2018	2019	Variation N/N-1
Exploitant	98,2	100,86	2,6%
Collectivité	97,4	87,4	-11,4%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	4,8	5,64	14,9%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,8	32,4	-7,4%
TVA	12,93	12,45	-3,9%
Total [€ TTC]	248,14 €	238,75	-3,9%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,99€/m³ Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,00199 €/l



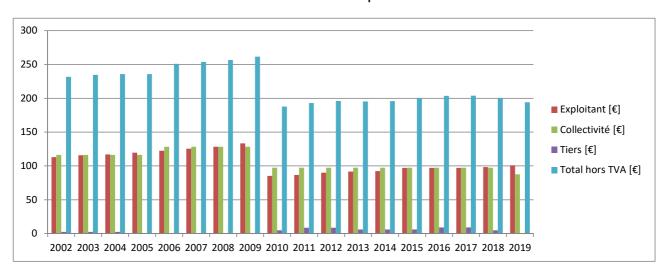


2.4. Évolution des composantes du tarif depuis 2002

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2002	112,97	116,2	2,56	231,73
2003	115,8	116,2	2,56	234,56
2004	116,88	116,2	2,56	235,64
2005	119,57	116,2	0	235,77
2006	122,49	128,2	0	250,69
2007	125,47	128,2	0	253,67
2008	128,23	128,2	0	256,43
2009	133,12	128,2	0	261,32
2010	85,4	97,4	4,8	187,6
2011	86,73	97,4	8,64	192,77
2012	89,98	97,4	8,64	196,02
2013	91,72	97,4	6	195,12
2014	92,16	97,4	6	195,56
2015	97,01	97,4	6	200,41
2016	97,06	97,4	9	203,46
2017	97,18	97,4	9	203,58
2018	98,2	97,4	4,8	200,4
2019	100,86	87,4	5,64	193,9

Evolution des tarifs depuis 2002



2.5. Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité

La collectivité ne percoit pas de frais d'accès au service.

	2017	2018	2019	Variation N/N-1
Recettes totales de vente d'eau	469 570,00 €	469 650,00 €	405 920,00	-13.6%

Recettes de l'exploitant

	2017	2018	2019	Variation N/N-1
Recettes de vente d'eau	412 570,00 €	416 440,00 €	417 430,00 €	0,2%
dont abonnements	169 260,00 €	173 240,00 €	180 880,00 €	4,4%
Total recettes de vente d'eau	412 570,00 €	416 440,00 €	417 430,00 €	0,2%
Autres prestations aux abonnés	21 920,00 €	19 430,00 €	20 620,00 €	6,1%
Facturation et recouvrement pour l'Agence de l'Eau	1 750,00 €	1 630,00 €	1 620,00 €	-0,6%
Facturation et recouvrement Assainissement	9 770,00 €	- 660,00 €	5 230,00 €	
Total des recettes	446 010,00 €	436 840,00 €	444 900,00 €	1,8%

2.6. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Taux d'impayés	0,2 %	0,4 %	0,17 %	0,55%	0,9%	0,85%	1,3%	

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

3.1. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau visà-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Résultats du contrôle réglementaire :

Conformité	Nombre de prélèvements réalisés	Conformité		
Bactériologique	50	100 %		
Physico-chimique	43	100 %		

Des teneurs en CVM Hors Limite de Qualité ont été détectées en 2016 et confirmées début 2017, lors des prélèvements du suivi réglementaire réalisés par l'ARS sur le réseau d'ISSIRAC, hameau de Cratoule - chemin de Crouzas. En application de l'instruction ministérielle DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012, SUEZ a mené une enquête locale visant à sectoriser plus précisément les dépassements : dans ce cadre, la portion d'antenne Chemin de Crouzaz, en PVC posée avant 1980 a été identifiée comme susceptible de relargage de cette molécule.

Pour rappel, il a été procédé aux contrôles suivants :

- de 2008 à aout 2017 : résultats conformes, inférieurs à la limite de qualité 0.5 μg/l. Seul 1 prélèvement en date du 21/11/2015 a indiqué une teneur positive de 0.29 μg/l.
- de septembre 2016 à Mars 2017 Etude recherche CVM ciblée sur Hameau de Cratoule. Des purges ont été mises en place en coordination avec les services de l'ARS du Gard. Toutefois des résultats positifs et non conformes ont été mis en évidence et les nouveaux prélèvements réalisés au cours du 1er trimestre 2017 ont confirmés la présence de CVM dans ce secteur : teneurs en CVM de 0.23 à 1.90 μg/l.

Depuis:

- Un programme de suivi spécifique de cette molécule sur ce secteur a été mis en place par SUEZ, à la demande de l'ARS : 2 campagnes de prélèvements de l'ARS en mai et septembre ont indiqué des teneurs en CVM hors limite de qualité. En Mai, le temps de purge a dû être réajusté, et en septembre le mécanisme d'automatisme défaillant de la purge a été immédiatement renouvelé. Les autres campagnes de prélèvement ont présenté des résultats conformes validant le bon fonctionnement des purges (inférieurs au seuil de quantification de la méthode analytique < 0.004 µg/l).
- En 2018 la collectivité a mis en œuvre le renouvellement des canalisations dont les travaux ont démarré au cours du 3eme trimestre 2018 et terminé début 2019. A cette occasion, l'ARS a levé la restriction des usages de l'eau et le résultat de l'échantillon de recontrôle officiel post travaux n° LSE1903-14836 effectué chez M. AYRTON a validé le retour à la conformité de l'eau sur ce secteur.
- Le syndicat étudie une proposition SUEZ d'investigation sur le comportement des autres canalisations PVC du syndicat concernant le relargage des CVM.

3.2. Protection des ressources en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est le suivant sur l'ensemble des forages :

Taux	Actions types	Nom du forage
0%	aucune action	
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours	
40%	avis de l'hydrogéologue rendu (2007)	Forage des Baumes
50%	dossier déposé en préfecture (Prévu pour 2016)	
60%	arrêté préfectoral	
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés	
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	Forage du Bœuf, Puits de Deves-Pouzaras, Import d'eau traitée depuis le SEBA.

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services est de 80% (l'indice stable depuis 2018).

3.3. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120. Elle est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

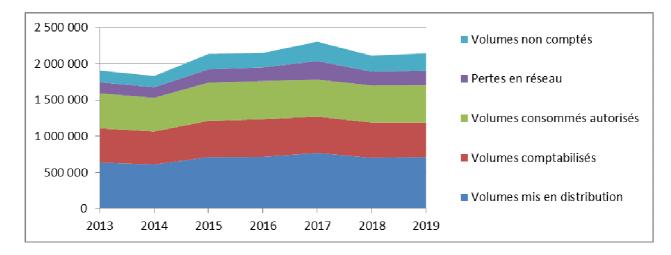
		nombre de points
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)	
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points sup	plémentaires)
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à prendre en com
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
(rap	PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RES pel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficie	
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
	TOTAL	120

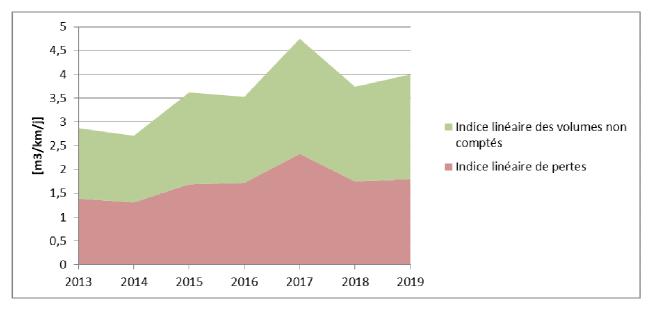
(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points (2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Partie A : plan des réseaux								
VP.236	10							
VP. 237	5							
Partie B : inventaire des réseaux								
VP.238 – VP 240	10							
VP.239	5							
VP.241	15							
	ts de connaissance et de es réseaux							
VP.242	10							
VP.243	10							
VP.244	10							
VP.245	10							
VP.246	10							
VP.247	10							
VP.248	10							
VP.249	5							
TOTAL	120							

3.4. Performance du réseau

Indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1
Volumes mis en distribution	610 425	712 272	716 914	768 414	703 911	715 011	1,6%
Volumes comptabilisés	455 617	500 517	518 092	502 342	485 103	473 427	-2,4%
Volumes consommés autorisés	465 549	527 449	528 032	512 417	511 984	516 913	1,0%
Pertes en réseau	144 876	184 823	188 882	255 997	191 927	198 098	3,2%
Volumes non comptés	154 808	211 755	198 822	266 072	218 808	241 584	10,4%
Linéaire du réseau de distribution	302,6	300,407	300,6	300,8	301,025	300,837	-0,1%
Période d'extraction de données (jour)	365	365	366	365	365	356	-2,5%
Indice linéaire de pertes	1,31	1,69	1,72	2,33	1,75	1,80	2,9%
Indice linéaire des volumes non comptés	1,4	1,93	1,81	2,42	1,99	2,20	10,6%





Rendement du réseau de distribution

Il s'agit des (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations).

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation N/N-1
Rendement du réseau de distribution [%]	75,4%	74,2%	74,1%	73,7%	66,69%	72,70%	72.29	9,01%

Sur la base des chiffres et données communiqués par l'exploitant du réseau, le rendement du réseau est légèrement en baisse par rapport à 2018.

L'avenant n°2 précise que le délégataire s'est engagé à respecter un rendement minimum de 75%. Le rendement du réseau est inférieur au rendement objectif.

Indice des volumes non comptés

Il s'agit de (l'estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,5	1,93	1,81	2,42	1,99	2,2

• Indice linéaire de pertes en réseau

Il s'agit des pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

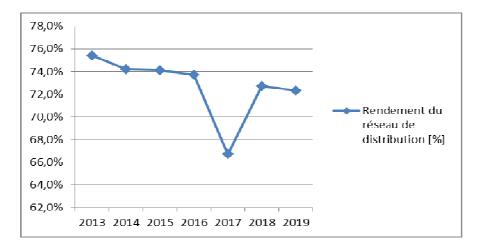
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,4	1,7	1,72	2,33	1,75	1,8

Indice linéaire de consommation et rendement objectif réglementaire

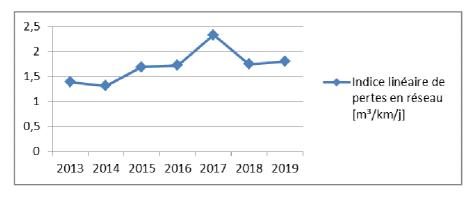
Il s'agit des (consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,1	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7
Seuil de rendement selon le décret 2012/97 [%]	65,9 %	65,8 %	66,0 %	65,93 %	65,93 %	65,94

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

4.1. Travaux engagés au cours de l'exercice 2019

Détail des titres émis en 2019 pour les travaux réalisés par la collectivité :

COMPTES	OPERATIONS	TRAVAUX HT				
		en cours 2018	réalisés en 2019	A intégrer fin 2019	en cours 2019	
2315-80111	Travaux urgents		36 954,64	36 954,64	0,00	
2315-80211	Etudes APS		52 132,10	52 132,10	0,00	
2315-82017	Renf La Ramade et Séléziou Issirac	49 660,42	191 825,49		241 485,91	
2315-73018	Orgnac l'Aven Renf le Fez Les Costes	775,20	74 443,93	75 219,13	0,00	
2315-81018	Renforcement RD Barjac	58 138,59	119 444,10	177 582,69	0,00	
2315-82018	Renforcement Cratoule Issirac	57 778,62	104 348,33	162 126,95	0,00	
2315-73019	Renforcement Beth Orgnac l'Aven		154,75		154,75	
2315-74019	Renforcement centre village Salavas		115 292,81	115 292,81	0,00	
2315-80019	Diagnostic Réservoir		25 546,82		25 546,82	
2315-80119	Chlorazions intermédiaires		10 665,12		10 665,12	
2315-81019	Renforcement mas reboul Barjac		89 116,66		89 116,66	
2315-81219	Double conduite Vagnas Barjac		200,00		200,00	
	TOTAUX	166 352,83	820 124,75	619 308,32	367 169,26	

Renouvellement sur les installations (29 898,66 €)

Renouvellement sur les installations						
Opération	Dépenses comptabilisées (€)					
MONTCLUS-FORAGE_DES BAUMES_MONTLUS-RVT-soupape de sécurité	1 875,45					
VAGNAS-Réservoir/Reprise de Vagnas-Rochette-RVT-soupape	106,27					
LABASTIDE DE VIRAC-REPRISE_COMBALET_LABASTIDE DE VIRAC-RVT-disjoncteur général BT	2 344,37					
ORGNAC L AVEN-Réservoir D'orgnac-RVT-Compteur distribution	156,27					
LABASTIDE DE VIRAC-REPRISE_COMBALET_LABASTIDE DE VIRAC-RVT-Rnvlt télésurveillance	260,46					
SALAVAS-Source du Boeuf-RVT-compteur AGE	8 016,83					
ORGNAC L AVEN-Réservoir/Surpresseur de la Forestière-RVT-surpresseur	2 346,23					
BESSAS-Réservoir de Bessas-RVT-Data logger LS-Flow pile haute capacité	1 300,10					
BARJAC-Réservoir de Barjac (Le Bourret)-RVT-Data logger LS-Flow pile haute capacité	1 300,10					
LE GARN-RESERVOIR_LE GARN-RVT-Data logger LS-Flow pile haute capacité	1 300,10					
ORGNAC L AVEN-Réservoir D'orgnac-RVT-Data logger LS-Flow pile haute capacité	1 300,10					
ORGNAC L AVEN-Réservoir D'orgnac-RVT-tampon Foug cuve	1 951,04					
VAGNAS-Réservoir/Reprise de Vagnas-Rochette-RVT-vessie ballon AB Mas Lozard	1 991,84					
SALAVAS-PUITS_DU DEVES-POUZARRAS-RVT-vessie ballon AB	1 156,22					
MONTCLUS-FORAGE_DES BAUMES_MONTLUS-RVT-conduite soupape de sécurité	2 317,98					
LABASTIDE DE VIRAC-CPT_N°5-RVT-LS42 Combalet	2 175,30					
-	29 898,66					

- Branchement : Renouvellement d'une unité (11 426,31€)

Renouvellement des branchements				
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)			
Branchements	11 426,31			
Total	11 426,31			

4.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	545 953,12€	497 347,60 €	466 158,75 €	435 125,22 €	402 906,71 €
Remboursements au cours de l'exercice	68 417,58 €	68 417,58	48 587,59 €	48 576,38 €	48 587,59 €
Dont en intérêts	20 812,06 €	20 812,06 €	18 687,51 €	17 542,85 €	16 357,87 €
Dont en capital	47 605,52 €	47 605,52 €	29 900,08 €	31 033,53 €	32 218,51 €

EVOLUTION DE LA DETTE

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2017	497 190,15	29 892,15	18 684,23	0,00	48 576,38
2018	466 158,75	31 033,53			
2019	434 044,71	32 218,51	16 357,87	0,00	48 576,38
2020	400 809,85				48 576,39
2021	366 414,61				
2022	330 818,06				
2023	293 977,78				
2024	255 849,84	38 858,01	9 718,37	0,00	48 576,38
2025	216 388,77	40 341,90	8 234,48	0,00	48 576,38
2026	175 428,30	31 460,02	6 693,92	0,00	38 153,94
2027	143 580,34	32 651,93	5 502,01	0,00	38 153,94
2028	110 660,30	33 889,08	4 264,94	0,00	38 154,02
2029	76 631,75	9 734,73	2 980,98	0,00	12 715,71
2030	66 897,02				
2031	56 783,60	10 506,83	2 208,88	0,00	12 715,71
2032	46 276,77	10 915,54	1 800,17	0,00	12 715,71
2033	35 361,23	11 340,16	1 375,55	0,00	12 715,71
2034	24 021,07	11 781,29	934,42	0,00	
2035	12 239,78	12 239,78	475,93	0,00	12 715,71

640 659,30

L'endettement brut par abonné au 1er janvier 2019 correspond à (encours de la dette / nombre d'abonnés). L'endettement brut du service est de 96€ par abonné (contre 106€ en 2018).

La charge financière nette par abonné correspond à (annuité à venir – subvention en annuité)/nombre d'abonnés). La charge financière du service est de 11,6 € par abonné.

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2016	2017	2018	2019
Montants des abandons de créance	5680,32 €	119,82 €	77,34€	10,34
Montants des versements à un fonds de solidarité	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
dont part délégataire	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€
nombre de demandes reçues	1	9	4	1
dont part collectivité	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€